Secrétariat du Grand Conseil

QUE 551

Question présentée par le député : M Mathias Buschheck

Date de dépôt : 3 novembre 2016

Question écrite urgente

Pourquoi n'est-il pas obligatoire de faire signer les épreuves par les parents au cycle d'orientation ?

Parmi les informations transmises lors des rencontres entre le corps enseignant et les parents d'élèves du cycle d'orientation en début d'année, il est fait mention des différentes obligations incombant aux parents et aux élèves. Et parmi ces obligations, existe celle de demander aux élèves de faire signer par leurs parents les épreuves notées... mais uniquement lorsque l'enseignant l'exige. Ce mode de faire suscite régulièrement de l'incompréhension de la part des parents d'élèves, car, les pratiques étant différentes entre les enseignants, les parents ne peuvent pas suivre l'évolution du niveau de leurs enfants tout au cours à l'année, en dehors des moyennes trimestrielles... lorsque, souvent, il est trop tard.

Pourquoi le DIP n'émet-il pas une directive rendant obligatoire la pratique de faire signer les épreuves par les parents au cycle d'orientation?